



# Institut de droit européen des droits de l'Homme

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Institut de droit européen des droits de l'Homme. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02033218

**HAL Id: hceres-02033218**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033218>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme  
(IDEDH) - EA 3976

sous tutelle des établissements et  
organismes :

Université Montpellier 1

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :  
Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme  
(IDEDH) - EA 3976  
sous tutelle des établissements et  
organismes :  
Université Montpellier 1

Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



## Unité

Nom de l'unité : Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 3976

Nom du directeur : M. Frédéric SUDRE

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Paris 1

Experts :

M. Jean-Claude RICCI, Université Paul Cézanne

Mme Anne LAUDE, Université Paris 5

M. Serge DAUCHY, CNRS

M. Vlad CONSTANTINESCO, Université de Strasbourg

M. Thomas CLAY, Faculté de droit de l'Université de Versailles Saint-Quentin

M. Philippe AUVERGNON, Université de Bordeaux 4

Mme Danielle CORRIGNAN-CARSIN, Université de Rennes 1

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD...) :

M. Bernard BEIGNIER, CNU

## Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier 1



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Après accueil de la Commission par M. AUGÉ et Mme M.-E. ANDRE, la Commission de l'AERES a auditionné les différents centres et laboratoires de recherche. Elle a reçu l'IEDH le mardi 26 janvier à partir de 9h15 et entendu successivement M. Frédéric SUDRE et les autres enseignants-chercheurs puis pendant 15-20 minutes les doctorants dudit laboratoire. La discussion a été cordiale et a permis de préciser certains points du rapport de l'équipe. Les entretiens avec les doctorants ont révélé un taux de satisfaction tout à fait remarquable.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le laboratoire est situé dans les locaux de la Faculté de droit ; il dispose de plusieurs bureaux d'enseignants-chercheurs, d'un secrétariat et d'une bibliothèque équipée d'ordinateurs à laquelle peuvent accéder des chercheurs et des étudiants, le tout représentant environ 240 m<sup>2</sup>.

- Equipe de Direction :

Le directeur de l'Unité est M. Frédéric SUDRE.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	17	17
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	3	5
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	47	33
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	12



## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

L'Institut de droit européen des droits de l'homme de l'université de Montpellier 1 dispose d'une notoriété - nationale autant qu'internationale - bien établie, ainsi qu'en témoignent les publications qui en émanent et la croissance quantitative qu'il a connue dans la période de référence (6 PR et 6 MC aujourd'hui en poste à l'université de Montpellier 1, contre 4 PR et 3 MC en 2006).

Il représente aujourd'hui, en matière de droits de l'homme, l'un des centres d'excellence de la communauté universitaire francophone. Il doit cette position éminente à l'importance et à la qualité de sa production scientifique : elle explique et justifie son rayonnement. La vitalité de l'IDEDH se manifeste par le nombre de doctorants qui y sont rattachés (41), et par l'attraction qu'il exerce sur d'autres disciplines - comme les finances publiques - *a priori* éloignées de la thématique de la protection des droits de l'homme, mais dont le rapprochement avec elle montre tout l'intérêt à condition qu'il s'approfondisse et ne reste pas lié à des facteurs conjoncturels locaux.

Les perspectives d'avenir sont clairement dessinées et reposent sur une équipe engagée, dirigée avec fermeté tout en pratiquant un dialogue ouvert, à laquelle fait défaut, cependant, un soutien technico-administratif suffisamment étoffé et expérimenté, permettant à l'IDEDH de répondre plus efficacement aux appels d'offre concernant ses domaines d'expertise.

- Données de production :

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	17
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	3
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	1
Nombre d'HDR soutenues	0
Nombre de thèses soutenues de 2006 à 2009	16
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

## 3 • Appréciations détaillées

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

L'IDEDH a pour objet central d'études « *Les Normes européennes des droits de l'homme* », et donc, au premier rang, la Convention européenne des droits de l'homme, comme la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Mais ce domaine de recherche est saisi également à travers le suivi des jurisprudences nationales en matière de droits de l'homme, et par l'intérêt porté au droit communautaire des droits de l'homme.



La vision que l'IDEDH a de son champ de recherches est donc ample et ouverte : elle correspond à la diffusion des droits de l'homme - pièce essentielle de l'Etat de droit - dans les espaces normatifs nationaux de la « grande Europe », comme au sein de l'Union européenne. Cette diffusion repose essentiellement entre les mains des juges européens et nationaux : aussi n'est-il pas étonnant que le thème du « *dialogue des juges* » apparaisse au centre des thèmes de recherche. Cette dimension est, en effet, cruciale pour l'avenir du droit européen : de ce dialogue dépendra l'équilibre entre les exigences de la Convention - et du droit de l'Union - et les spécificités nationales, mises en avant au nom de l'identité nationale.

La thématique de recherche s'organise autour de 3 axes majeurs, chacun placé sous la responsabilité de deux ou trois enseignants-chercheurs :

- L'élaboration prétorienne d'un droit européen des droits de l'homme (MM. Sudre et Lévinet).
- La réception des normes européennes en droit interne (MM. Douat et Sudre, Mme C. Picheral).
- La formation d'un droit communautaire des droits fondamentaux (M. Coutron, Mme C. Picheral, et M. C. Maubernard).

Si aucun de ces axes n'est vraiment novateur en lui-même et pris isolément, la force de l'IDEDH réside, d'une part, dans la précision et l'exhaustivité avec lesquelles ces axes sont développés, chacun de ces axes donnant lieu à un véritable agenda de recherche, exposé dans le rapport, structuré autour des approches qui le développent. D'autre part, l'originalité et l'intérêt de la thématique résident précisément dans cette mise en commun de thèmes liés les uns aux autres, et par les possibilités de fertilisations croisées qu'elle offre.

La recherche collective menée au sein de l'IDEDH débouche sur plusieurs types de publications.

En premier lieu, la publication des colloques que l'IDEDH organise annuellement, assurée principalement par les Ed. Bruylant (Bruxelles), et dont le rayonnement européen et international est connu, mais aussi par une revue de spécialité à diffusion nationale :

- Le droit au respect de la vie privée au sens de la Convention européenne des droits de l'homme (F. Sudre, dir.), Bruylant, 2005 (336 p.).
- Laïcité, liberté de religion et Convention européenne des droits de l'homme, Bruylant, 2006 (267 p.).
- Le droit à la non-discrimination au sens de la Convention européenne des droits de l'homme, Bruylant, 2008 (474 p.).
- Réforme des procédures des juridictions financières et Convention européenne des droits de l'homme, *Revue Française de Finances Publiques*, n° 106, mars 2009.

À ces publications, il faut ajouter un autre important vecteur de diffusion : les *Cahiers de l'IDEDH* (également disponibles en ligne : <http://www.idedh.fr>) :

- Cahiers n° 10, Le renforcement du rôle de Cour suprême de la Cour de justice des communautés européennes et l'encadrement « substantiel » du juge national (dir. C. Maubernard), 2006, 401 p.
- Cahiers n° 11, Le dialogue des juges (dir. F. Sudre) et Les sources internationales dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (dir. G. Gonzalez), 2007, 480 p.
- Cahiers n° 12, Les standards du droit communautaire des étrangers, (dir. C. Picheral), 2008, 353 p.

Enfin, les membres de l'équipe de IDEDH sont également présents, par des contributions, dans un grand nombre de publications de spécialité : l'*Annuaire International des droits de l'Homme*, l'*Annuaire de Droit européen* (Cf., par exemple, la Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, que dirigent F. Sudre et G. Gonzales), ou par tel article publié à la *Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme*, à l'*Actualité juridique Droit Administratif*, à la *Revue des Affaires européennes*, aux *Cahiers de Droit Européen*, à la *Revue Trimestrielle de Droit Européen*, à la *Revue du Droit public*, à la *Revue Française de Droit constitutionnel*, à la *Revue Française de Droit Administratif*, etc.



Au total, on est en présence de nombreuses publications de qualité, qui reposent sur une activité soutenue de recherche, et sur des liens multiples et stables avec les principaux vecteurs de recherche du champ disciplinaire.

On le voit, la diffusion des recherches des membres de l'IDEDH est assurée de manière largement satisfaisante, tout au moins dans l'aire francophone.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'équipe ou du projet dans son environnement :**

La croissance de l'équipe au fil des années, le nombre de doctorants, la qualité de ses publications, atteste du rayonnement et de la notoriété de l'IDEDH. L'organisation de colloques internationaux à Montpellier, la participation de membres de l'IDEDH à des rencontres internationales, les liens établis avec la Cour européenne des droits de l'homme ou la Cour de justice de l'Union européenne sont également des témoignages en ce sens.

Ce rayonnement, cette attractivité, sont aussi attestés par le fait qu'un nombre significatif de membres de l'IDEDH [2 PR, 3 MC] sont rattachés à un autre établissement que l'université de Montpellier 1.

Il se manifeste également par le fait que des professeurs enseignant des disciplines comme les Finances publiques, ou le Droit international, se sont rapprochés de l'IDEDH et participent désormais à ses recherches. Ainsi, par exemple, le thème de « *L'adaptation des procédures des juridictions financières aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme* » sera-t-il appelé à se développer - notamment de manière comparative. De même, le thème « *Les droits de l'homme et la mutation du droit international* », placé sous la responsabilité de M. O. de Frouville, et qui constitue un nouvel axe de recherche, témoigne de l'attraction que la question des droits de l'homme exerce sur d'autres disciplines, et du rayonnement que l'IDEDH exerce au sein de l'université de Montpellier 1.

S'il fallait développer encore ce rayonnement, cela pourrait être par la participation de l'IDEDH aux appels d'offre émanant d'institutions internationales. Pour ce faire, il conviendrait de veiller à une meilleure allocation de moyens : augmentation des crédits, certes, mais surtout personnel d'administration capable de garantir non seulement une veille efficace des appels d'offre, mais à même d'aider les enseignants-chercheurs à constituer les dossiers permettant d'y répondre avec efficacité.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :**

« *La formation à la recherche et par la recherche est au cœur de l'activité de l'IDEDH.* » : l'examen du dossier, l'audition de l'équipe puis des doctorants a permis de vérifier l'exactitude de cette affirmation.

Plusieurs réunions obligatoires structurent et fédèrent, en effet, doctorants et enseignants-chercheurs.

En premier lieu, les doctorants sont conviés, chaque trimestre, à un *séminaire d'encadrement doctoral* afin que, tout à tour, chacun d'entre eux expose sa recherche à l'ensemble de l'équipe, qui discute du plan de thèse et de son avancement.

Chaque doctorant est, de plus, tenu de suivre l'un des trois *séminaires d'actualité jurisprudentielle* (droit de la CEDH, droit communautaire, droit international), organisé chaque trimestre.

Il doit aussi participer à au moins deux des huit *groupes thématiques de recherche* qui sont mis en place pour prendre en charge les axes de recherche et leurs subdivisions.

Mais il existe aussi, par le partage des lieux de travail et par la fréquentation de la bibliothèque, par l'association à des projets de l'Institut, de multiples occasions de contacts entre doctorants, qui facilitent l'émergence d'un fort sentiment d'appartenance.

Chaque doctorant, ainsi encadré de manière régulière, participe aussi à la préparation et à l'organisation des colloques annuels de l'IDEDH : c'est l'occasion d'apprentissages divers, de contacts avec des personnalités extérieures, de liens avec d'autres doctorants venus à Montpellier à cette occasion.

Les activités éditoriales menées par l'IDEDH (édition d'actes de colloques, *Cahiers de l'IDEDH*), constituent aussi des occasions de rassembler les doctorants et de les initier à un aspect important de la diffusion de la recherche.





Ainsi les doctorants ont-ils le sentiment de faire partie d'une équipe, renouvelée chaque année par les résultats des Masters 2 et par les soutenances de thèse. Les bons résultats des docteurs issus de l'IEDH aux procédures de qualification à la maîtrise de conférences de droit public, et au concours d'agrégation attestent de la forte implication de l'IEDH dans l'enseignement supérieur, national et environnant.

- **Appréciation sur le projet :**

Nul doute ne peut exister sur la capacité de l'équipe de l'IEDH de mener à bien, sous la conduite de son directeur, appuyé sur les autres responsables de l'équipe, les projets de recherche annoncés pour les prochaines années. Les axes en sont clairement définis, les responsabilités de chacun précisées. L'équipe, au sens large, constitue ainsi une force d'intervention scientifique dont l'efficacité - au plan national comme à l'international - est notoire. Elle constitue un outil de recherche de premier ordre dans le champ de la protection internationale des droits de l'homme, ainsi qu'un instrument de pédagogie de la recherche par le suivi des doctorants et par leur association à la bonne marche de l'équipe qu'elle prend en charge. Un soutien administratif en vue de permettre à l'IEDH, pour mieux faire valoir son expertise, de se positionner face aux projets internationaux relevant de procédures d'appel d'offres, serait un renfort apprécié.

- **Points forts et opportunités :**

- Rayonnement exceptionnel au plan national et international.
- Dynamisme et inventivité de l'équipe.
- Excellente valorisation de la recherche.
- Existence d'un centre de documentation de haut niveau.

- **Points à améliorer et risques :**

- Crédits faibles.
- Assistance technico-scientifique insuffisante.
- Intégration encore insuffisante, voire un peu artificielle, de l'équipe Finances publiques au projet général.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

- Conserver le niveau d'excellence acquis dans les domaines où l'IEDH est reconnu tout en explorant des thématiques nouvelles.

### **EA 3976 Institut de droit européen des droits de l'homme**

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A+	A+	A+	A+	A